

Question et réponse #3
Appel de propositions – Répertoire d'œuvres d'art présélectionnées
10182125
Question and Answer #3
Call for Proposals – Pre-Qualified Artwork Inventory

Note : Les questions sont fournies dans la langue utilisée par l'artiste/entreprise. Les réponses sont fournies dans les deux langues officielles.

Note: Questions are provided in the language used by the artist/firm. Answers are provided in both official languages.

Question #3 : Je suis artiste et on m'a récemment mentionné que je pourrais appliquer pour l'appel de proposition pour le répertoire d'œuvres d'art présélectionnées no 10182125. J'ai presque complété la demande mais avant de vous la faire parvenir j'aimerais savoir si je dois contracter une assurance responsabilité et je dois obtenir les certifications d'ingénieur avant de vous envoyer la demande ou si je peux remplir ces exigences uniquement si mon œuvre est choisie pour être exposée.

Réponse #3 : Vous n'avez pas à obtenir d'assurances ni de certification d'ingénieur à cette étape. Par contre, si l'œuvre est qualifiée au répertoire, et qu'elle est éventuellement sélectionnée pour une exposition, c'est à ce moment que ces démarches seront obligatoires.

Answer #3: You don't have to get insurances nor an engineer certification at the call for proposals' stage, however, the documentation will be mandatory if the artwork gets qualified in the inventory and selected for an exhibition.